

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/26

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 11 juin 2026*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie du 7^e, le jeudi 11 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Valérie AJZENBERG, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Christophe POISSON et Madame Anne-Flore ROUILLON.

Était absent et ayant donné pouvoir :

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame Rachida DATI salue l'assistance et ouvre la séance du Conseil en précisant que Monsieur Olivier LE QUÉRÉ a donné pouvoir à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2026 029

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame Rachida DATI propose Monsieur René-François BERNARD comme secrétaire de séance et Madame Karine DESOBRY comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 029.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 11 mai 2026. 07 2026 030

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame Rachida DATI présente le point 2 qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 11 mai 2026 dont le PV a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil.

Madame Anne-Flore ROUILLON demande que les résultats des votes soient énoncés clairement et détaillés suite à une inexactitude constatée sur un vote exprimé à l'unanimité.

Madame Rachida DATI rappelle qu'il est indispensable de respecter la règle du droit à l'image de chacun même si une autorisation a été demandée pour filmer la séance.

Madame Rachida DATI soumet le procès-verbal de la séance du lundi 11 mai 2026 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 030.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : 1

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Délégation du Conseil d'Arrondissement au Maire du 7^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. 07 2026 031

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 3 relative à la délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 7^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, dans les limites fixées par le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique.

Cette délibération vise à donner pouvoir et délégation aux Maires d'arrondissement pour l'exercice de cette compétence.

Elle a pour objectif de garantir la continuité du fonctionnement des équipements et services de proximité de l'arrondissement, ainsi que la réalisation de certaines opérations financées sur l'état spécial.

Elle concerne les marchés dont le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée et exclut les opérations de travaux programmées inscrites au budget général de la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 031.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Désignation des membres appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire Municipal du 7^e arrondissement. 07 2026 032

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 4 relative à la désignation des membres appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire Municipal du 7^e arrondissement.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Marc LAROQUE et Monsieur Christophe POISSON, deux conseillers d'arrondissement.

Deux personnalités du 7^e arrondissement ont également accepté de rejoindre le conseil d'établissement du Conservatoire : Monsieur Loïc MIZON, actuel Gouverneur Militaire de Paris, et Monsieur Reinhardt WAGNER, compositeur français au parcours musical reconnu.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 032.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement.
07 2026 035

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 5 relative à l'approbation du nouveau Règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement.

Conformément aux dispositions applicables, le Conseil d'arrondissement doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Le projet de règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers préalablement à la séance.

Cette révision vise notamment à préciser les conditions de diffusion et d'enregistrement des débats du Conseil d'arrondissement ainsi que des règles relatives au droit à l'image du public.

Elle apporte également des précisions concernant la police de l'assemblée, les pouvoirs du Maire d'arrondissement en matière de maintien de l'ordre lors des séances et l'encadrement du temps de parole.

Enfin, elle clarifie les modalités d'expression des groupes d'élus dans les supports d'information de la Mairie.

Madame Anne-Flore ROUILLON interpelle Madame le Maire. Elle souhaite qu'un délai de cinq jours soit prévu pour le dépôt des vœux à compter de l'envoi de l'ordre du jour par le Conseil de Paris, indiquant qu'une telle disposition existe déjà dans d'autres mairies d'arrondissement et permet selon elle un meilleur suivi de l'actualité.

Madame le Maire prend acte de cette observation et soumet au vote le règlement intérieur tel qu'il a été présenté aux membres du Conseil.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 035.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : /

6 - Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros). 2026 DASCO 26

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 6 relative à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement, de subventions d'équipement et de subventions pour travaux pour les collèges publics parisiens.

Le 7^e arrondissement est concerné par cette délibération au titre du collège Jules-Romains, qui bénéficiera d'une subvention totale de **4 866 euros** pour des travaux d'entretien et de maintenance.

Les crédits alloués visent à financer des travaux d'urgence, notamment le remplacement de la batterie de l'ascenseur, des réparations d'ascenseurs ainsi que divers achats de matériels.

Madame le Maire souligne par ailleurs la diminution progressive des subventions accordées aux établissements scolaires.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DASCO 26.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 - Caisses des écoles. Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris. 2026 DASCO 35

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 7 relatif à la modification de la délibération 2024 DASCO 103 concernant les modalités de conventionnement et de financement des Caisses des écoles par la Ville de Paris.

Cette délibération prévoit plusieurs ajustements destinés à adapter le fonctionnement des Caisses des écoles volontaires au dispositif Paris Familles afin de simplifier les démarches des usagers, notamment pour les inscriptions, la détermination des tarifs, la facturation et le paiement.

Elle vise également à actualiser le cadre juridique des conventions d'objectifs et de financement.

Enfin, elle renforce le partenariat numérique entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles afin d'améliorer la sécurité des systèmes d'information, de faciliter l'accès aux outils numériques municipaux et d'accompagner leur transformation numérique.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DASCO 35.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 - Caisses des écoles. Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles. 2026 DASCO 36

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 8 relative au règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à ce dispositif.

Depuis plusieurs années un projet de modernisation des démarches à destination des familles, visant à simplifier et harmoniser l'accès aux services publics parisiens est mené.

Dans ce cadre, la mise en œuvre du projet **Paris Familles Restauration Scolaire** a mis en évidence la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur de la restauration scolaire, adopté en 2019.

Deux documents sont soumis à l'approbation : d'une part, un règlement intérieur unique applicable aux Caisses des écoles intégrées au dispositif Paris Familles ; d'autre part, un projet de règlement intérieur harmonisé à destination des Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles.

Il s'agit principalement d'une adaptation du règlement afin de tenir compte des évolutions liées au dispositif Paris Familles.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DASCO 36.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 7^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2026 DASCO 42

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 9 relative à l'avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 7^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Cette délibération fait suite aux évolutions introduites par la délibération 2026 DASCO 35, qui a modifié le cadre général applicable aux Caisses des écoles.

L'avenant prend notamment en compte l'intégration de la Caisse des écoles du 7^e arrondissement au dispositif Paris Familles.

Il s'agit d'une modification de la convention existante afin de l'adapter aux nouvelles modalités de fonctionnement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DASCO 42.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 - Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. 2026 DFPE 224

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet la délibération 10 relative à l'attribution de subventions et à l'approbation d'avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs conclues avec huit associations du groupe gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

Cette délibération permet d'attribuer les subventions de fonctionnement 2026 à plusieurs associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027.

Elle vise à soutenir un secteur associatif confronté à des difficultés structurelles de financement et de recrutement, tout en garantissant la qualité et la continuité de l'accueil des jeunes enfants.

Le 7^e arrondissement est concerné par l'attribution de ces subventions. En effet, la Croix-Rouge française, qui gère l'établissement d'accueil de la petite enfance Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, situé 182 rue de Grenelle est bénéficiaire. L'établissement s'inscrit dans un réseau parisien de sept structures représentant 341 places subventionnées.

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **2 240 711 euros** pour contribuer au financement des structures du jeune enfant.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DFPE 224.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 - Subventions (42 400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (F.N.A.C.A.). 2026 DAC 257

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 11 relative à l'attribution de subventions à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA).

Cette délibération porte sur la proposition d'attribution d'une subvention de **42 400 euros** aux 13 comités d'arrondissements de la Fédération des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Le comité FNACA du 7^e arrondissement participe activement aux cérémonies commémoratives organisées dans l'arrondissement et contribue à entretenir les liens entre les anciens combattants ayant servi en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Pour le 7^e arrondissement, cette délibération propose d'attribuer une subvention de **1 000 euros** au Comité des Anciens Combattants. Ce montant demeure inchangé depuis 2022.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DAC 257.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. 2026 DAE 95

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 12 relatif à l'attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

Les marchés découverts alimentaires sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public.

Dans le 7^e arrondissement, la délibération concerne le marché Saxe-Breteuil.

La délégation actuelle arrivant à son terme le 5 juillet 2026, il est proposé de renouveler pour une durée de 6 ans le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires ouverts.

Le renouvellement des délégataires de service public est prévu au profit de deux sociétés, les groupes Bensidoun et Dadoun. Cette évolution ne remet toutefois pas en cause la présence du délégataire actuellement en charge des marchés du 7^e arrondissement, la société Dadoun.

Madame le Maire rappelle avoir attiré à plusieurs reprises l'attention de la Ville sur les difficultés rencontrées par les commerçants et les usagers. Si les élus d'arrondissement et les commerçants ont été consultés, plusieurs de leurs observations n'ont pas été retenues, notamment concernant la qualité du matériel, les animations proposées, l'absentéisme de certains commerçants et la transformation de certains marchés en « souks ».

Considérant que ces préoccupations n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la convention proposée, Madame le Maire appelle le Conseil d'arrondissement à s'abstenir.

Le Conseil d'arrondissement s'est abstenu à la MAJORITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DAE 95.

Motif : Les adjoints et commerçants ont été « consultés », mais la convention n'a pas pris en compte leurs attentes, notamment sur la qualité du matériel, les animations, mais surtout sur l'absentéisme et le fait de transformer certains marchés en « souk » avec des vendeurs ponctuels.

Pour : 1

Contre : /

Abstention : 10 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote : /

13 - Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 euros pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. 2026 DSOL 55

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 13 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant total de **617 124 euros**, à 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

Cette délibération vise à poursuivre en 2026 le soutien aux associations intervenant dans un contexte de forte augmentation de la précarité et de la demande d'aide alimentaire.

Les publics concernés sont les familles précaires, les personnes isolées, les seniors, les jeunes travailleurs, les étudiants, les nourrissons et les jeunes en recours de minorité.

Pour le 7^e, l'association concernée est **Partage 5.6.7**, qui assure une distribution hebdomadaire de colis alimentaires aux personnes et familles en difficulté résidant dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, sur orientation des services sociaux de proximité, des hôpitaux et des Centres Médicaux Psychologiques (CMP) du territoire.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement de **1 000 euros** est proposée au titre de l'année 2026.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DSOL 55.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

14 - Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures oeuvrant pour le réemploi. 2026 DPE 20

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération 14 relative à l'attribution de subventions et la signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi, pour un montant total de **636 000 euros**.

Aucune structure n'est implantée dans le 7^e mais la **Fondation de l'Armée du Salut** qui gère la ressourcerie **La Fabrique230** située dans le 15^e arrondissement intervient dans le 7^e arrondissement.

La subvention proposée pour cette structure pour 2026 est de **29 000 euros**, contre 25 000 euros en 2025, en raison du développement de ses activités.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2026 DPE 20.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 - Vœu relatif à l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans le quartier Duroc. V 07 2026 033

Rapporteur : Madame Anne-Flore ROUILLON

Madame le Maire intervient sur le vœu relatif à l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans le quartier Duroc.

Elle rappelle que le quartier Duroc constitue un pôle majeur pour les personnes déficientes visuelles, notamment grâce à la présence de l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA), de l'Association Valentin Haüy et de nombreuses structures engagées en faveur de l'inclusion dans le domaine du handicap visuel.

Madame le Maire souligne que la mairie du 7^e arrondissement agit depuis de nombreuses années aux côtés de ces acteurs. Cet engagement s'est traduit par l'accueil régulier d'événements organisés par l'INJA et ses partenaires, l'organisation de projections de films en audiodescription à l'occasion de la Journée mondiale du handicap ou encore le soutien au développement du campus Louis Braille, dédié à la formation et à la recherche dans le domaine du handicap.

Elle rappelle également les actions conduites en faveur de l'inclusion des élèves de l'INJA dans les écoles de l'arrondissement et le rôle d'intermédiaire joué par la mairie d'arrondissement auprès des services de la Ville de Paris lorsque des difficultés d'accessibilités sont signalées par les habitants ou les associations.

Elle rappelle que la Mairie du 7^e a fortement contribué depuis son premier mandat au développement du campus Braille avec l'INJA, et au développement de l'association Valentin Haüy. Madame le Maire rappelle que Madame DAUVERGNE va d'ailleurs la représenter à l'occasion de la signature de la charte Romain Jacob, le vendredi 19 juin, en présence de Madame Camille GALLIARD-MINIER, Ministre déléguée en charge de l'autonomie et des personnes handicapées.

Madame Anne-Flore ROUILLON remercie Madame le Maire pour son intervention. Elle présente le vœu qu'elle porte en rappelant que le quartier Duroc demeure emblématique pour les personnes aveugles et malvoyantes et qu'il accueille aujourd'hui plus de 400 personnes qui y travaillent, étudient et résident quotidiennement.

Elle souligne néanmoins que des difficultés persistent en matière de circulation, de signalétique et d'accessibilité de l'espace public. Elle estime qu'une attention particulière doit être portée à l'amélioration des conditions de déplacement et à la sécurisation des parcours afin de favoriser l'autonomie des personnes concernées.

Madame ROUILLON rappelle également que le quartier accueille de nombreuses initiatives innovantes, associations, start-up et entreprises spécialisées dans le domaine de la déficience visuelle. Elle souhaite renforcer les liens entre ces acteurs, développer les partenariats locaux et faciliter l'accès à des espaces permettant aux associations de mener leurs projets en faveur de l'inclusion.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que les actions conduites au bénéfice de l'INJA et de l'Association Valentin Haüy sont menées depuis de nombreuses années par la mairie du 7^e arrondissement. Plusieurs initiatives locales ont été développées afin de favoriser l'inclusion des personnes déficientes visuelles et appelle à une meilleure reconnaissance de cet engagement par la majorité à l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire conclut en rappelant son implication personnelle et de longue date auprès des personnes malvoyantes et en situation de handicap ainsi que le soutien constant apporté par la mairie du 7^e arrondissement aux structures concernées.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2026 033.

Pour : 1

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : 10 (dont 1 pouvoir écrit)

16 - Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers.
V 07 2026 034

Rapporteur : Madame Anne-Flore ROUILLON

Madame Anne-Flore ROUILLON présente le vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers. Elle rappelle que les prix des loyers à Paris ont quasiment doublé depuis les années 2000. Elle indique que le dispositif d'encadrement des loyers a permis de limiter de 5% cette hausse. Cette mesure bénéficie aujourd'hui à 10 000 ménages parisiens dans le 7^e arrondissement en contribuant au maintien de leur pouvoir d'achat et permettant aux locataires d'économiser 100 euros par an.

Elle indique que certains logements de très petite superficie continuent d'être proposés à des niveaux de loyers élevés et qu'il n'est pas rare de voir des logements de 15 m² loués à hauteur de 1 000 euros dans le 7^e arrondissement. D'après Madame ROUILLON, beaucoup de propriétaires détournent la loi et contournent les règles à travers le recours à des compléments de loyers contestables et appelle à un renforcement des mécanismes de contrôle.

Enfin, elle rappelle que le 7^e arrondissement connaît une baisse de sa population de 16 % depuis 10 ans. Elle précise que 34 % de logements sont inoccupés et 10 % des logements vacants. Cette mesure est d'après elle, prioritaire pour les familles, les classes moyennes et les personnes qui travaillent à Paris.

Madame le Maire affirme que les éléments avancés sont idéologiques et que le vœu ne repose pas sur une analyse suffisamment étayée et n'est pas suffisamment factuel. Elle considère au contraire que l'encadrement des loyers a contribué à raréfier l'offre locative privée. La majorité actuelle a fait restreindre le parc locatif privé en raison de l'augmentation de la taxe foncière.

Madame le Maire estime que la diminution de la population du 7^e arrondissement s'explique en partie par les difficultés rencontrées sur le marché immobilier. Les contraintes pesant sur les propriétaires, l'augmentation de la fiscalité immobilière ainsi que les difficultés liées à la location des biens ont contribué à réduire l'offre locative disponible.

Plusieurs études et rapports mettent en avant les effets négatifs de l'encadrement des loyers sur le fonctionnement du marché immobilier et considèrent ce dispositif comme un facteur ayant accentué les tensions de l'offre locative.

Elle indique également que des réflexions sont actuellement engagées au niveau nation afin d'identifier des dispositifs permettant de favoriser le développement de l'offre de logements et d'améliorer l'accès au logement des Parisiens.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2026 034.

Motif : Plusieurs rapports soulignent que le dispositif en vigueur est mal ciblé : la redistribution profite en grande partie et surtout à des foyers plutôt aisés, au détriment des Parisiennes et Parisiens qui en ont le plus besoin, y compris parmi les classes moyennes. Une sortie de l'encadrement des loyers à courte échéance est inéluctable afin de redynamiser le marché privé. Afin d'éviter un effet brutal (augmentation possible jusqu'à +20 %), une sortie progressive à 3 ans par un desserrement de l'encadrement des loyers est nécessaire.

Pour : 1

Contre : 10 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

AGENDA CULTUREL

RÉUNIONS CITOYENNES

Jeudi 18 juin à 10h

Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

Cour de la Mairie

Mardi 7 juillet à 18h

Conseil d'arrondissement

Salle du Conseil

ÉVÈNEMENTS

Vendredi 12 juin à 19h

Jazz 7e Live : « Concert de Jazz par les petites mains symphoniques »

Place Vauban

Mardi 16 juin à 18h30

Apéritif Canin

Jardins de la Mairie

Mercredi 17 juin de 9h à 11h

Graine de lecture

Salons de la Mairie

Mercredi 17 juin de 15h à 18h
Défilé « des tableaux volants » par Larissa NOURY
Organisé par LIONS CLUB Paris Eiffel
Salons de la Mairie

Mardi 23 juin à 19h
Rencontres littéraires avec Pierre ASSOULINE
Salle des Mariages

Mercredi 24 juin à partir de 14H30
Grande fête de fin d'année
Salons de la Mairie

Samedi 27 juin à 14h30
Tournoi d'échecs et Salon de la BD
Salons de la Mairie

Jeudi 2 juillet à partir de 19h
Projection du film, le 7e fête le cinéma
Projection en fanfare place Vauban

EXPOSITIONS

Jeudi 11 juin à 18h
Vernissage d'exposition par Delphine MIZON
Salle Béatrice Hodent de Broutelles

Jeudi 18 juin à 18h
Vernissage d'exposition par Patricia ANTOINE
Salle Béatrice Hodent de Broutelles

Jeudi 18 juin à 18h
Vernissage d'exposition le Concorde par le Colonel François ADIBI
Salle des fêtes

Jeudi 25 juin à 18h
Vernissage d'exposition par Anouk de DUFAU et Emmanuelle BOUDAILLIEZ
Salle Béatrice Hodent de Broutelles

CONFÉRENCES

Lundi 15 juin à 17h
Sous la direction de Jean-Daniel REMOND, Conférence OLD UP sur le livre "Naissance d'une nouvelle génération - Vivre à tout âge : regards croisés".
Salle des fêtes

Jeudi 18 juin à 18h
Conférence « le singe miroir moqueur » par Jill-Manon BORDELLAY
Salle du Conseil

Jeudi 25 juin à 18h30
Conférence-dédicace Concorde par le Colonel François ADIBI
Salle des fêtes

CONCERTS

Jeudi 11 juin à 19h
Concert du Conservatoire Erik Satie
Salle des fêtes

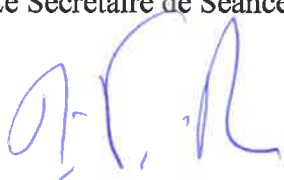
Mardi 16 juin à 18h30
Concert d'Été de "7 de Choeur"
Salle des fêtes

Mercredi 17 juin à 18h30
Concert par la Chorale du 7^e
Salle des Fêtes

Lundi 22 juin à 19h
Concert « Fantaisie Offenbach » avec Eliane DELAGE, Marc SCHWEITZER et François BATAILLE
Salle des Fêtes

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R.F. BERNARD'.

René-François BERNARD

Le Maire du 7^e arrondissement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. DATI'.

Rachida DATI